

## N°129

Mars 2021

CTM

L'UNSa Justice refuse  
d'être un faire valoir ! P. 6



Insertion Probation

La pluridisciplinarité  
dans les SPIP :  
un enjeu majeur  
pour la filière...

P. 8



Personnels Administratifs

Joyeux anniversaire,  
camarade  
télétravail !

P. 14

## PERSONNEL DE SURVEILLANCE

Une seule et même couleur, pour une seule et même filière



Programme Immobilier

Focus sur les orientations immobilières  
de la pénitentiaire... Concrétisations ou désillusions ?!...



011M003 • Royal Normandien • © UFAP - Association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Journal officiel du 21 novembre 1961 - SIRET 775 713 713  
APE 9499Z - Rue Nicolas Appert 83186 TOLLON CEDEX 9



**MA PROTECTION ?  
BIEN TROP PRÉCIEUSE  
POUR LA CONFIER  
AU PREMIER VENU**

**PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,**  
confiez votre protection à un groupe d'assurance mutualiste  
et d'éthique militaire.

Retrouvez les coordonnées  
du conseiller AGPM  
de votre secteur  
sur [www.agpm.fr](http://www.agpm.fr)  
ou appelez le **32 22** Service gratuit  
+ prix appel



LA SOLIDARITÉ EST DANS NOS GÈNES  
**ASSURANCE, ÉPARGNE, SANTÉ, PRÉVOYANCE**



**AGPM EST TÉGO**



**Jean-François FORGET**

*Sécrétaire Général UFAP UNSa Justice*

À l'écriture de cet édit, comment évacuer la situation chaotique dans laquelle nous nous trouvons toutes et tous avec cette crise sanitaire sans précédent ?... Nos vies personnelles, familiales et professionnelles sont bousculées et mises à rude épreuve.

Le pire dans tout cela et bien au-delà des tergiversations et contradictions de l'exécutif, c'est ce sentiment de vivre un jour sans fin...

Ce contexte complexifie aussi le dialogue social, déjà mis à mal par l'administration... Pour le coup, nos dirigeants usent et abusent de cette situation pour dérouler leurs objectifs, sans respecter leur obligation de soumettre les textes et les différentes évolutions aux représentants des Personnels.

À ce titre-là, le garde des Sceaux et son armada de technocrates ne sont pas en reste !...

En effet, au-delà des plateaux télé et radio, celui-ci travaille dans son coin. Dernier exploit en date, à la hussarde, la mise sur la table du Comité Technique Ministériel d'un projet de Loi devant

soi-disant restaurer la confiance dans l'institution judiciaire, donc dans l'administration pénitentiaire, sans imaginer devoir en échanger avec les Personnels.

Ce mépris du dialogue social dissimule en fait sa peur d'assumer le pont d'or fait à sa corporation et leurs clients hébergés !

Cet acte manqué est le énième révélateur du logiciel dont le gouvernement est doté par le Président de la République. Vecteur de la pensée unique, celui-ci ne laisse aucune place réelle à la démocratie, à la participation et au débat...

Qu'à cela ne tienne, **l'UFAP UNSa Justice** n'a pas perdu le sens de sa raison d'être et de revendiquer dans le seul et unique intérêt des Personnels pénitentiaires.

C'est la raison pour laquelle notre Organisation Syndicale a dénoncé avec force la forme et le fond de ce projet de Loi. Celui-ci, au passage, bannit les moyens et les conditions de travail des Acteurs pénitentiaires, qu'il s'agisse des Personnels de surveillance, administratifs, d'insertion et de probation ou encore techniques.

C'est également la raison pour laquelle nous n'acceptons pas d'être les complices du garde des Sceaux. Ce dernier n'a pas ouvert le champ d'un véritable dialogue. Aussi, l'expertise des Professionnels de terrain ne pouvant enrichir et

modifier sensiblement ce projet, **l'UFAP UNSa Justice**, fidèle à ses engagements, a refusé de participer à cette mise en scène. Ce dialogue social en trompe l'œil sacrifie les Personnels sur l'autel de leur reconnaissance !

Sur un autre sujet, tout aussi important, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de requalification de la chaîne de commandement, **l'UFAP UNSa Justice** a obtenu l'unification de l'uniforme pour la filière surveillance, contrairement aux esprits chagrins qui crachent sur la réforme signée par notre Organisation Syndicale, en criant à la scission d'un corps.

C'est bien la création d'une véritable filière de Personnels de surveillance qui vient d'être mise en place. Celle-ci engendre une vraie lisibilité du schéma d'emplois de la Fonction Publique dans les métiers de la sécurité, tout en permettant un ascenseur social sans précédent pour les Personnels de surveillance et au premier chef, les Surveillants.

*Fraternellement,*  
**Jean-François**





Magazine réalisé  
par des ouvriers  
syndiqués !



## LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE *Justice*

Trimestriel d'Informations Syndicales

UFAP UNSa Justice

14, rue Scandicci - Tour Essor 93500 PANTIN

Tél. : 01 84 87 01 10

E-mail : [contact@ufap.fr](mailto:contact@ufap.fr)

Directeur de la publication : Jean-François FORGET

Photos : Fotolia, UFAP, Tactic Impressions

Création & Impression :

Tactic Impressions - 01 39 86 19 08

CPPP N° 0611S077926 - 0,30€ - 11 000 exemplaires

[www.ufap.fr](http://www.ufap.fr)

## LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE *Justice*

N°129

### Comité Technique Ministériel

L'UNSa Justice refuse  
d'être un faire valoir !

P. 6



### Insertion Probation

La pluridisciplinarité dans les SPIP :  
un enjeu majeur pour la filière...

P. 8



### Programme Immobilier

Focus sur les orientations immobilières  
de la pénitentiaire...  
Concrétisations ou désillusions ?!...

P. 10



### Personnel Administratif

Joyeux anniversaire,  
camarade télétravail !

P. 14



### CDC

Dorénavant, une seule  
et même couleur pour tous...

P. 15



### Action Sociale

Liberté, Égalité, Fraternité...  
L'Égalité dans l'Action Sociale  
doit être appliquée dans les DOM

P. 18



Exemple pour un Prêt BFM Liberté<sup>(1)</sup> de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, soit un **TAEF fixe de 0,50 %**. Mensualités de **167,12 €** (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative). **Montant total dû : 2 005,44 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>(2)</sup>, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative : 7,20 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67 %, non inclus dans le TAEF du prêt. Taux en vigueur du 01/04/2021 au 30/04/2021 inclus. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

AGENTS DU SECTEUR PUBLIC,  
CONCRÉTISEZ  
VOS PROJETS.

PRÊT BFM LIBERTÉ

**0 50%**  
TAEF fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois à partir de 1 500 € hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative. Taux en vigueur du 01/04/2021 au 30/04/2021.



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé **0 987 980 980**

Du lundi au vendredi de 9h à 20h  
et le samedi de 9h à 14h

RETROUVEZ-NOUS SUR **BFM.FR** ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agences Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 118 763 309,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Crédits Photos : Yann Le Pape - William Lacalmontie.

Comité Technique Ministériel Jeudi 26 mars 2021

## L'UNSa Justice refuse d'être un faire valoir !



**Monsieur Éric DUPOND MORETTI, garde des Sceaux depuis huit mois veut que les citoyens français retrouvent la confiance en la Justice de leur pays !**

**C'**est un vœu louable, mais deux questions se posent :

- **Les citoyens français ont-ils réellement perdu confiance en leur Justice ?**
- **Certaines personnalités du monde judiciaire n'ont-elles pas joué un rôle dans cette perte de confiance en critiquant ses décisions et en rabaisant le métier des juges ?...**

Pour l'UNSa Justice, la Justice est encore l'un des « 3 pouvoirs » de la démocratie moderne :

**« Législatif - Exécutif - Judiciaire »**

**Le pouvoir judiciaire, c'est la Justice (les Personnels de greffe, fonctionnaires et contractuels) et la magistrature (les juges).**

Notre rôle c'est de faire en sorte que les textes issus des réflexions et volontés des pouvoirs Législatif et Exécutif (représentants du peuple français) s'appliquent.

Pour l'UNSa Justice, il est étrange que les hommes politiques, qui appartiennent soit au pouvoir législatif soit au pouvoir exécutif, n'aient pas confiance dans la Justice, lorsque la Loi qu'ils ont créée et votée est enfin appliquée !

Au nom de quelle justice morale, se permettent-ils d'affirmer que nos concitoyens n'auraient plus confiance dans « la Justice ».

Une étude faite au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, a démontré qu'une large majorité des personnes qui ont eu affaire aux cours et tribunaux, étaient satisfaites du service rendu par les Personnels de la Justice que l'UNSa Justice représente avec honneur, fierté et respect !...

Cette même étude pointe aussi que les moyens dérisoires qui y sont alloués ne sont pas à la hauteur d'une des sept plus grandes puissances mondiales par ailleurs, berceau des Droits de l'Homme.

Le manque de moyens : la France est au quotidien comparée à sa grande voisine l'Allemagne. Et bien,



allons jusqu'au bout de la démarche en alignant le budget de la France alloué à la Justice à celui de l'Allemagne !

Il va donc falloir doubler ce dernier dans les faits et mettre un terme aux déclarations d'intention et d'autosatisfaction lors des présentations budgétaires, qui n'ont qu'un seul but : masquer la vérité, prendre les Français pour des « cons » et mépriser la cheville ouvrière de notre système judiciaire.

Par conséquent, au-delà des contre-sens, des retours en arrière pour accoucher d'une souris, ce projet de Loi aura l'effet inverse de l'intention affichée dans son intitulé.

Aucune préoccupation de l'impact sur les circuits de fonctionnement des services, aucune préoccupation sur la charge supplémentaire de travail pour de très nombreux Personnels, qu'il s'agisse de ceux qui exercent dans les greffes judiciaires, mais aussi dans les établissements et SPIP pénitentiaires.

Et pour simplifier le tout, il va falloir faire cohabiter une gestion des remises de peine à deux vitesses (avant /après2023).

Pour un ministre de la Justice qui se revendique vouloir être le ministre des bonnes pratiques, c'est raté !... Ou alors, nous n'avons pas la même définition des bonnes pratiques !

**Pour l'UNSa Justice, ce projet de Loi écrit à l'emporte pièces et non concerté avec les représentants des Personnels, premiers acteurs du monde judiciaire, associé à une absence totale d'ambition en matière de moyens, n'aura pour finalité qu'un objectif :**

**« la défiance envers l'institution judiciaire et le renforcement du désordre dans ce pays ! »**

Puisque la Chancellerie n'entend pas ouvrir de véritables échanges et travaux pour construire un projet de Loi pertinent, ambitieux et répondant aux intérêts de notre société déjà fracturée.



**Contrairement à certains, l'UNSa Justice, en sa qualité de 1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale, libre et autonome, refuse d'être un faire-valoir et portera la voix des Personnels de ce ministère au niveau du débat parlementaire et auprès de nos concitoyens.**

***Pour l'UNSa Justice  
les Personnels ne sont pas  
une variable d'ajustement...***

**À CHACUN SES PRIORITÉS !...  
À CHACUN  
SES RESPONSABILITÉS !**

Jean-François FORGET  
Secrétaire général



## La pluridisciplinarité dans les SPIP : un enjeu majeur pour la filière...



Depuis le début des années 2000, la pluridisciplinarité de la prise en charge des auteurs d'infractions devient progressivement, si ce n'est la norme, tout du moins l'objectif affiché dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Cette modalité d'intervention a trouvé une première consécration légale dans les Règles européennes de la probation du Conseil de l'Europe (REP – 2010).

Ainsi, la REP n°12 prévoit que « *les services de probation coopèrent avec d'autres organismes publics ou privés et les communautés locales pour promouvoir l'insertion sociale des auteurs d'infraction. Un travail pluridisciplinaire et inter organisationnel, coordonné et complémentaire est nécessaire pour répondre aux besoins souvent complexes des auteurs d'infraction et renforcer la sécurité collective* ».

Plus loin, la REP n°77 recommande que « *les services de probation doivent pouvoir recourir à diverses méthodes, fondées sur une approche pluridisciplinaire et des connaissances solides issues de la recherche scientifique dans ce domaine* ».

Plus récemment, le Référentiel des pratiques opérationnelles n°2 (RPO2 - en rédaction) veut faire de la pluridisciplinarité « *un axe fort de la structuration de la probation française* ».

Au-delà des prescriptions, la pluridisciplinarité est une option que les Professionnels intervenants en SPIP ont prise depuis longtemps, tant la complexité des

situations, des personnalités et des parcours rend improbable la réussite d'une aventure solitaire.

Elle se manifeste à l'extérieur des services par le travail collaboratif avec les multiples partenaires de droit commun (services d'addictologie et de psychiatrie, Pôle emploi, SIAO ...) ou spécifiques Justice (unités sanitaires, éducation nationale, structures de placement extérieur...).

Elle se manifeste également par la sollicitation des différents Personnels de l'administration pénitentiaire qui interviennent de près ou de loin dans la prise en charge de la personne suivie. Non seulement, le travail pluridisciplinaire enrichi la prise en charge, mais il rappelle également le professionnel à l'humilité en ce que personne ne peut prétendre à l'omniscience et à l'omnipotence. Enfin, il sécurise les interventions en croisant les informations et les analyses.

Cependant, la pluridisciplinarité n'est véritablement efficace que s'il existe une réelle complémentarité des approches. Chacun doit donc être légitimement respecté dans ses prérogatives et dans son champ de compétence.

À ce titre, la filière insertion et probation (FIP) se réjouit de la généralisation attendue de l'expérimentation du « **Surveillant Acteur** » qui enrichit l'intervention du surveillant pénitentiaire.



Nul doute que le bénéficiaire professionnel qu'en tirera le Corps d'Encadrement et d'Application (CEA), observateur privilégié des personnes condamnées au quotidien, rejaillira sur l'ensemble des services et sur l'efficacité de la sanction pénale.

Dans cette même perspective, il conviendrait de valoriser davantage les compétences des Personnels Administratifs. En effet, ces derniers sont rarement associés à l'évaluation et à la prise en charge des personnes suivies en milieu ouvert. Or, ils sont les premiers visages qu'aperçoivent les condamnés lorsqu'ils se rendent dans les services. Ils ont donc un rôle de premier plan dans la construction d'une relation de confiance avec le service. De même, par les différents contacts qu'ils ont avec les personnes suivies et par l'observation, elles sont en mesure d'éclairer leurs Collègues sur la personnalité des personnes placées sous-main de Justice (PPSMJ).

Enfin, pour **l'UFAP UNSa Justice**, il ne s'agit pas simplement de brandir la pluridisciplinarité comme un étendard, il faut également s'en donner les moyens humains, budgétaires et statutaires.

Alors que la DAP présente actuellement son projet d'organigrammes de référence pour les SPIP, il apparaît déjà un déséquilibre entre la surreprésentation hiérarchique (1 DPIP pour 10 Agents, à priori) et l'inévitable sous-représentation des échelons inférieurs, tant les missions nouvelles continuent de s'accumuler sur les bureaux de nos Collègues.

La DAP a beau se plaindre de la rengaine des Organisations Syndicales, il est pourtant inévitable qu'un

travail social avec des êtres humains demande des ressources en Personnel, en locaux et en matériel.

Pour cette raison, il est urgent de concrétiser la réflexion autour de la création d'un corps des Psychologues du ministère de la Justice.

En dehors de toute protection statutaire, l'intervention des Psychologues intervenants en SPIP, dans les binômes de soutien ou dans le cadre du parcours d'exécution de peine est précaire et insécurisant. Le turn-over important de ces Professionnels doit nous alerter sur la nécessité de leur offrir un cadre de travail protecteur.

De belles perspectives pour davantage de pluridisciplinarité dans la prise en charge des personnes placées sous-main de justice ont été ouvertes ces dernières années, à la fois en raison de la nécessité du travail quotidien, de l'impulsion des politiques nationales et euro-

péennes et des innovations issues du terrain.

Elles invitent l'administration pénitentiaire à exploiter la richesse de ses Personnels et de ses structures.

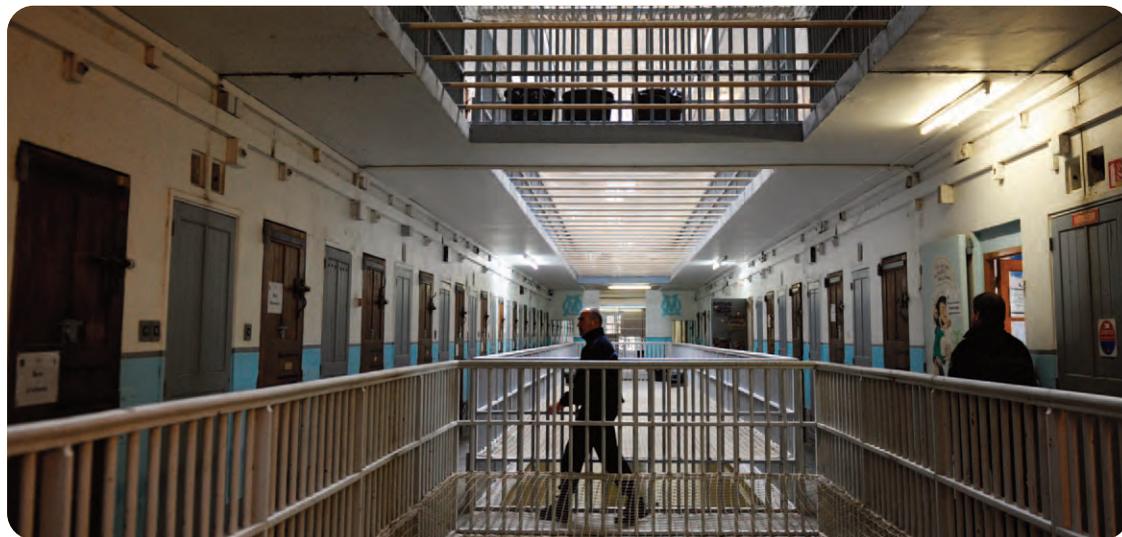
***Pour l'UFAP UNSa Justice,  
syndicat multi catégoriel  
de l'administration pénitentiaire,  
l'union fait la force, c'est en tout  
cas une priorité !...***

*Pour la filière Insertion Probation,  
Dalila FARROUDJ  
Simon Pierre LAGOUCHE  
Emmanuel WILLEKENS*



## Focus sur les orientations immobilières de la pénitentiaire...

### Concrétisations ou désillusions ?!...



À l'approche du printemps, l'UFAP UNSa Justice se penche sur le programme immobilier de la DAP.

Entre les chiffres officiels, les annonces officielles, les engagements budgétaires et les informations de l'institution, tachons d'y voir plus clair !...

La Loi de Programmation pour la Justice (LPJ) prévoit, via la non-incarcération des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure à 6 mois, une baisse globale de la population pénale à hauteur de 6 000 détenus. Le programme de construction de 15 000 places supplémentaires intègre les impacts de la LPJ.

Si l'on prend en compte la fermeture programmée de 3000 places (*Troyes, Clairvaux, Caen MA, Angers, Mulhouse, Colmar, Baumettes historiques...*), ce sont 18 000 places au total qui verront le jour d'ici à 2027.

### Le parc pénitentiaire représente aujourd'hui +/- 60 000 places de prison...

Le programme 15 000 se veut capacitaire : l'objectif est d'augmenter sur 10 ans (2017-2027) la capacité actuelle de 15 000 places supplémentaires nettes pour arriver à un total de 75 000 places.

Sur le papier et sur le principe, de nouvelles fermetures d'établissement ne sont pas programmées.

L'objectif prioritaire est de mettre un frein à la surpopulation carcérale chronique dans les maisons d'arrêt en envisageant un encellulement individuel à hauteur de 80 % dans ces structures.

Ce programme a également pour ambition de coller aux besoins territoriaux. Une analyse des besoins a été réalisée, territoire par territoire, pour établir une projection de la population pénale sur 10 ans.



Pour faire simple : quand un manque de 150 places est constaté sur un territoire, la construction d'une nouvelle structure est planifiée. Si le besoin est inférieur à 150 places, une addition des besoins est effectuée, département par département, pour aboutir à la construction d'un nouvel établissement ou à l'accroissement capacitaire d'une structure existante.

### SAS, INSERRE, MA sécuritaires, établissements à sécurité adaptée...

L'autre ambition de ce programme est de construire 15 000 places de natures variées (**SAS, INSERRE, MA sécuritaires ou à sécurité adaptée**), pour répondre aux différents profils des personnes détenues et à leur prise en charge, le tout dans une architecture en adéquation avec l'environnement urbain de proximité... Ce programme 15000 marque le retour de la prison en ville !...

Ainsi, la priorité est donnée aux nouvelles constructions en agglomération, à 30 minutes d'un TGI pour faciliter l'accès à l'établissement, les extractions et la vie quotidienne des personnels et de leur famille.

Le cahier des charges fixé par la DAP est précis tant en matière de sécurité (passive et active) que d'architecture. Il existe une vraie volonté de fondre les bâtiments dans l'immobilier et le paysage local.

### Un programme en deux tranches : 7 000 et 8 000 places...

La première tranche de 7000 places est programmée pour une livraison ou un engagement finalisé au plus tard en 2022.

2000 places ont déjà été livrées : **Aix 2, Baumettes 2, Papéari, St Martin Les Boulogne, Paris La Santé, Draguignan et le QSL de Nanterre.**

Les 5000 autres places sont engagées en vue d'une livraison en 2022-2023. Les marchés ont été notifiés aux prestataires et les études de conception sont en cours.

Ces opérations concernent les établissements suivants : **Lutterbach, Troyes Lavau, Basse-Terre,**

**Baie-Mahault (extension du site... l'UFAP UNSa Justice avait défendu le projet), Caen Ifs, Bordeaux Gradi-gnan, Baumettes 3, Nîmes (DAC), Koné, Wallis et Futuna et la réhabilitation du CJD Fleury-Mérogis, auxquels s'ajoutent les SAS.**



La seconde tranche de 8000 places représente une quinzaine d'opérations immobilières. Elles seront engagées pour 2022 et livrées au plus tard pour 2027.

Cinq opérations ont été lancées courant 2020 : **Saint Laurent du Maroni (construction de 500 places issue des accords Guyane dont l'UFAP UNSa Justice est signataire), Avignon, Tremblay-en-France, Toulouse Muret (construction de 600 places) et Perpignan-Rivesaltes (en phase opérationnelle).**

Pour les établissements manquants, les recherches foncières ont été relancées. Le ministre de la Justice se chargera de l'annonce des sites retenus.

### Quid de la maintenance de l'existant ?...

Les opérations immobilières concernent également la maintenance et la rénovation du parc pénitentiaire actuel. Environ 130 millions € y sont consacrés chaque année depuis 3 ans, contre 50 à 60 millions € auparavant.

Un supplément de 25 millions € sur 2 ans vient s'ajouter à la suite du plan de relance en relation avec la pandémie de la Covid-19. Il s'agit notamment d'opération de rénovation immobilière et énergétique.

Deux schémas directeurs ont également été réalisés pour la rénovation et la restructuration des sites historiques de Fresnes et de Poissy. Des plans spécifiques de financement sont actuellement à l'étude.



# Programme Immobilier

LE RÉVEIL  
PÉNITENTIAIRE  
*Justice*



## SAS : Structure d'Accompagnement vers la Sortie

Il s'agit d'un nouveau type d'établissement pénitentiaire, de 90 à 180 places réparties en unités de 30, axé sur la préparation à la sortie et au retour à la vie civile des détenus en fin de peine (reliquat inférieur à 2 ans).

16 SAS seront construits au total et répartis sur l'ensemble du territoire.

13 sont déjà engagés avec pour localisation : **Orléans, Le Mans, Caen, Lille Loos, Montpellier, Noisy Le Grand, Osny, Meaux, Colmar, Valence, Avignon, Toulon et Ducos.**

Les 3 dernières structures sont encore en cours d'étude ou de finalisation.

Si les orientations immobilières de la DAP et du ministère de la Justice semblent aller dans le bon sens, l'ensemble de ces opérations fera l'objet d'une attention toute particulière de notre organisation syndicale.

La première se portera sur la concrétisation effective du programme 15 000 et des projets de restructuration-rénovation de **Fresnes et Poissy.**

**Toutes ces opérations doivent impérativement améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des Personnels pénitentiaires...**

Ces conditions doivent permettre à chacune et à chacun de réaliser les missions confiées en toute sécurité et en toute sérénité, en favorisant le travail en équipe ou en binôme pour rompre l'isolement et en offrant un cadre enfin propice au bien-être quotidien.

L'UFAP UNSa Justice attend également de la DAP que les représentants des Personnels soient consultés sur l'ergonomie des locaux et des moyens matériels affectés.

La volonté affichée de l'administration pénitentiaire de construire des structures adaptées aux besoins des prises en charge de la population pénale doit se traduire de façon concrète et approfondie : **l'UFAP UNSa Justice** revendique le profilage carcéral des détenus pour une prise en charge spécifique au sein de structures spécialisées, disposant de moyens humains et matériels en adéquation avec les besoins sécuritaires et les besoins liés à une réinsertion efficace.

Au-delà des 15000 places programmées, la DAP doit rapidement plancher sur l'immobilier des SPIP. La LPJ prévoit 1500 emplois pour la filière insertion-probation. Aujourd'hui, il est évident pour les professionnels de terrain et **notre Organisation Syndicale** que les structures actuelles n'ont pas la capacité d'accueillir ces nouveaux personnels dans des conditions optimales et dignes...



**Wilfried FONCK**  
Secrétaire national

# INTÉRIALE

## La seule mutuelle référéncée par le ministère de la Justice

SANTÉ | PRÉVOYANCE | ACTION SOCIALE | PRÉVENTION

INTÉRIALE vous propose des outils pratiques sur les bienfaits de l'activité sportive.



Des conférences santé, ateliers et consultations individuelles sur le lieu de travail, dépliants thématiques...



Des programmes de coaching disponibles à tout moment sur le site Internet.



Des services et des outils innovants en libre accès pour être en contact 24h/24.

[www.interiale.fr/justice](http://www.interiale.fr/justice)

▶ N°Cristal 0 970 821 222

APPEL NON SURTAXE



## Joyeux anniversaire, camarade télétravail !

**À l'heure du télétravail à grande échelle et un an après le premier confinement, la DAP peine encore à mettre un place cette modalité d'organisation pour un nombre important de Personnels Administratifs !**

Obligé de prendre les transports en commun pour aller occuper son poste en établissement, SPIP, DISP et centrale, de faire les courses à l'arrache en même temps que tout le monde tout en respectant le couvre-feu...c'est la vie du travailleur en présentiel ! Le travail est devenu méconnaissable : distanciel, présentiel, télétravail total ou partiel, AAE pour garde d'enfant, c'est tout sauf le septième ciel !

Tout le monde a appris à jongler avec les horaires et des moyens techniques plus ou moins brindezingues. Dans cet invraisemblable bazar, le plus surprenant est que la confiance dans les institutions ne se soit pas effondrée et que les Administratifs aient encore le courage de tenir.

Prenons comme exemple de bizarrerie la situation des gestionnaires budgétaires en SPIP et en établissement. Ils ne sont pas épargnés par la situation que nous traversons mais rarement sous le feu de l'actualité, pourtant ils concourent grandement au fonctionnement normal de secteur insertion/probation et des établissements pénitentiaires.

Aujourd'hui, si la DAP a lourdement investi dans l'achat d'ordinateurs ultraportable, et cela est incontestable, force est de constater que ce seul matériel, quand il est mis à disposition des agents ne permet pas à un gestionnaire budgétaire d'assurer sa mission en télétravail...

En effet, toutes les tâches de gestion à remplir nécessitent que des pièces (formulaire d'expression des besoins ou devis, PV d'attestation du service fait, bon de livraison) soient scannées et jointes aux différentes opérations de création de Demande d'Achat (DA) et d'attestation du Service fait (SF)

**Sans scanner, impossible donc de remplir ces tâches à domicile...**

Par ailleurs, les missions imposent également l'édition quotidienne de nombreux documents relatifs en outre à la gestion budgétaire du service. On pense tout particulièrement aux restitutions ZJDP (journal des pièces payées) et ZDEP56 (facture transmises sous Chorus). Il en est de même pour la restitution des tableaux des ordres à payer (paiement par cartes bancaires des achats programme 107 et 912 qui engagent la responsabilité des gestionnaires).

**Sans imprimante, impossible de les éditer...**

**Alors les gestionnaires budgétaires sont-ils hors-jeu ?...**

Pas tout à fait, si « l'heureux » Collègue à la « chance » d'occuper également les fonctions de « *planificateur Origine* ». Le sésame du télétravail réapparaît alors de façon séquentielle pour la quotité de travail consacré à la mise à jour du planning des Agents ainsi qu'à la résolution des inévitables problématiques liées à Origine.

Il a fallu toute la pugnacité de l'**UFAP UNSa Justice** pour faire reconnaître des besoins basiques, comme l'attribution d'un écran adapté pour ceux qui travaillent notamment sur Excel... Pourtant aujourd'hui encore, des collègues travaillant simultanément sur Chorus Pro et Chorus formulaire bataillent toujours pour se voir attribuer le matériel informatique nécessaire. **C'est inacceptable !**

Si l'administration pénitentiaire souhaite réellement mettre en œuvre le télétravail pour l'ensemble des Personnels Administratifs, il est de son devoir de tenir compte des particularités de chaque métier exercé.

**Fabrice BÉGON**  
Secrétaire national

# Dorénavant, une seule et même couleur pour tous...

Il est surprenant et intéressant de voir que notre ministère de tutelle puisse se pencher sur l'évolution de carrière des Agents, comme nous le vivons en ce moment dans le Corps de Commandement et chez les Personnels Techniques de l'AP à la suite de relevés de conclusions signés par l'UFAP UNSa Justice.



En effet, le ministère de la justice vient d'annoncer la possibilité d'un éventuel "plan de requalification" pour les Personnels Administratifs. **L'UFAP UNSa Justice** porteuse de cette revendication restera attentive et proactive afin que nos Collègues Administratifs puissent prétendre le plus largement possible de ces promotions bien méritées. Nous revendiquons que ce plan soit ambitieux pour les Agents de la DAP qui régulièrement occupent dans leur service respectif des fonctions supérieurs à leur grade.

Concernant la réforme de la Chaîne de Commandement, les premières Listes d'Aptitudes de Lieutenant et de CSP version "plan de requalification" ont été réalisées.

Les premières salves de résultats d'examen professionnel se font jour. A ce titre, nous ne pouvons que constater l'attraction de cette nouvelle voie d'accès pérenne, laissant présager un nombre important d'inscriptions pour la version dérogatoire (plan de requalification).

Ce sont près de 600 Agents qui se sont inscrits à l'examen professionnel pérenne de Lieutenant pour 25 emplois attribués parmi ceux offerts au concours de Lieutenant 2020, et près de 160 Officiers inscrits pour l'examen professionnel dérogatoire de CSP (45 emplois).

Le calendrier des campagnes d'avancement et de mobilité transmis, les dates des prochaines sessions s'étudieront à l'automne prochain. Cependant, la DAP a programmé la première campagne de mobilité exclusive aux CSP dans le courant de l'automne prochain.

Concernant l'avancée des autres travaux de la réforme de la Chaîne de Commandement, **l'UFAP UNSa justice** s'est investie pour réparer l'ineptie de l'uniforme dédiée au Corps de Commandement en 2005 sous l'impulsion du syndicat patronal.

En effet, malgré cette attribution incohérente du « polo bleu roi » prêtant à une scission d'esprit de corps et



d'uniforme, **notre Organisation Syndicale** revendique depuis 2010 l'unification des effets d'uniforme pour l'ensemble des corps que compose la filière de surveillance, du CEA au CDC en intégrant maintenant les CSP.

Il est à souligné que l'ensemble des Organisations Professionnelles représentatives en CT-AP ont rejoint la proposition de **l'UFAP UNSa Justice** et ont ainsi été unanimes sur cette modification vestimentaire.

**Dorénavant, une seule et même couleur pour tous et, dans un avenir proche, une cohérence avec les grades, corps et fonctions !...**

Aussi, et dans le même cadre que l'évolution des Officiers dans le corps des CSP, notre combat se fixe actuellement sur la négociation du nombre de postes et de fonctions de Commandant.

**L'UFAP UNSa Justice** revendique une proportion de postes sans précédent dans l'institution, avec une progression minimale permettant de passer de près de 160 postes de Commandant à plus de 500 postes.

Pour l'examen de Commandant pénitentiaire 2021, 31 postes de Commandant sont offerts à l'ensemble des Lieutenants et Capitaines détenant le 5<sup>ème</sup> échelon de la grille fusionnée ainsi que 12 ans de service effectif dans le Corps de Commandement et, 4 emplois sont offerts au Tableau d'Avancement.

Pour cette voie, les Officiers doivent disposer de 17 ans de service effectif dont 7 ans dans le Corps de Commandement.

Concernant l'IFO, **l'UFAP UNSa Justice** a fait ses propositions pour les Personnels du Corps de Commandement et les Chefs des Services Pénitentiaires, revendiquant pour la plus basse (900€/an), une revalorisation minimale portant cette IFO à l'égale de l'ICP majorée (2407€).

Dans les mêmes proportions, il est cohérent que celle des CSP soit appréhendée proportionnellement de la même façon vis-à-vis des Officiers.

Pour **notre Organisation Syndicale**, les Officiers ne doivent plus jamais percevoir une IFO inférieur à l'ICP majorée !... Ainsi, nous attendons l'arbitrage et la



publication du décret concernant les CSP ainsi que la publication de la circulaire indemnitaire.

**L'UFAP UNSa Justice** n'a de cesser de revendiquer l'amélioration des conditions de travail et d'évolution de carrière des Agents des différents Corps et grades des Personnels de Surveillance.

Par conséquent, portée par **l'UFAP UNSa Justice**, cette réforme n'est qu'une étape dans l'évolution et la reconnaissance de nos métiers.

Tout en militant pour bâtir une administration pénitentiaire respectant ses Personnels, leur Sécurité et leurs Droits, **l'UFAP UNSa Justice** prendra ses responsabilités pour arracher des moyens à la hauteur du progrès tant attendu depuis des décennies, ambitions pour lesquelles l'AP tente régulièrement de s'écarter avec le soutien pervers de certains syndicats peu scrupuleux.

L'enlèvement a assez duré et les Personnels ne peuvent plus longtemps être les victimes d'une DAP défailante et hors la loi.

**L'UFAP UNSa Justice, un Syndicat de progrès et de solutions...**

**Luciano DUCCESCHI**  
Secrétaire national



# À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit + prix appel



## Liberté, Égalité, Fraternité...

### L'Égalité dans l'Action Sociale doit être appliquée dans les DOM

Depuis de nombreuses années, il est notable de voir des différences significatives en matière d'action sociale entre les départements - territoires d'outre-mer et la métropole.



Certes, depuis quelques années des mesures correctives sont venues atténuer les écarts, notamment au niveau des prestations et prendre en compte les spécificités de chaque département et territoire d'outre-mer (situation géographique, fiscalité, indexation de vie chère, etc).

Sur l'indexation, l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) a été la première à intégrer une majoration de 20% sur les revenus fiscaux de références (RFR), liée à la sur-rémunération afin d'éviter l'exclusion mécanique des Agents affectés sur un département ou territoire d'outre-mer.

S'en est suivi, les titres Chèques Emplois Services Universel (CESU) de garde d'enfants, puis les CESU de Grade d'enfants Horaires Atypiques et enfin Périscopulaires selon les mêmes modalités.

Toutefois, cette approche forfaitaire ne répond que partiellement à un principe d'égalité et devrait pouvoir intégrer un abattement au pourcentage près. A titre d'exemple, 53% de majoration pour le département de la Réunion ou 40% pour la Guadeloupe.

#### Il est clairement temps que l'Égalité, au-delà des mots, se traduise dans les faits !...

Sur le volet du logement des Agents et leur accès à la propriété, des avancées sont notables en Guyane, avec le déploiement des conclusions de la mission DORISON, qui préconise la mise à disposition de terrains de l'Etat au bénéfice des Fonctionnaires.

Deux terrains ont été octroyés, dont la surface cumulée va permettre la création de 300 logements accessibles à la propriété dans des lieux sécurisés et où le



jeu de la fiscalité adaptée permettra des tarifs largement inférieurs au marché local.

Sous l'égide des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS), les autres départements étudient actuellement la possibilité de dupliquer cette approche au bénéfice des Agents de leur ressort respectif.

Dans le domaine de la petite enfance, les réservations de places en crèche dans les DOM ont été prioritaires depuis désormais 3 ans par le ministère de la Fonction Publique en lien avec l'accord égalité professionnelle Femme Homme signé notamment par **l'UNSa**.

Cette progression majeure a permis de rattraper le retard afin d'atteindre un niveau similaire à celui de la métropole.

Enfin la question des séjours Jeunes a connu une accélération sans précédent pour l'été à venir.

En effet, depuis l'été dernier, aucun enfant originaire des DOM n'a pu bénéficier d'un séjour organisé par la Fondation d'Aguesseau et subventionné par les crédits d'Action Sociale, faute d'agrément délivrés par les autorités.

Face cette situation inacceptable, une mobilisation sans précédent de nombreux acteurs tels que les

services de la Fondation d'Aguesseau, le ministère des Finances, les membres des Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS), les membres des Associations Régionales Socio Culturelles (ARSC) ont œuvrés de concert.

Cette synergie des forces a permis de matérialiser des séjours jeunes de proximité dans la quasi-totalité des DOM et des COM, en engageant des prestataires de proximité afin de favoriser l'emploi local. Les thématiques retenues sont plurielles, avec une approche sportive, ludique, culturelle, et historique.

Un développement similaire reste désormais à effectuer pour les séjours « *familles* » dans la perspective de subventionner les vacances de proximité.

Si des actions ont été menées visant à développer une équité en matière d'action sociale dans les départements et territoires d'outre-mer au cours des dernières années, de nombreux axes de progression nécessitent un travail rigoureux dans lequel **l'UFAP UNSa Justice** tiendra toute sa place.

**Frédéric GALLIÈRE**  
Secrétaire national





**PROTÉGEZ L'AVENIR  
DE VOS PROCHES  
AVEC LYRIADÉCÈS**

**RECEVEZ  
100€ SUR 3 ANS\***

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense



**MGP**

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



**mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)**

\*Opération réservée aux membres participants bénéficiant d'une garantie décès MGP au 01/05/2021 puis au 01/05/2022 et au 01/05/2023.

Mutuelle Générale de la Police immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 05/02/21 - Document non contractuel à caractère publicitaire.